

V

# COMMUNE DE SAINTE-AGATHE

\*\*\*\*\*

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an *deux mille trois*, le *sept novembre* à *vingt* heures le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-AGATHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de *Madame DUMAS Régine*, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal: *3 novembre 2003*

Nombre de présents: 7

Nombre de votants: 7      Pour: 7      Contre:      Abstention:

**PRESENTS:** *DUMAS Régine, SERGERE Christian, CHEZE André, GOYON Thierry, ARMILLON Stéphane, CHASSAIGNE Alexis, BUISSON Patricia.*

**OBJET:** *Approbation du zonage d'assainissement*

VU le Code des Collectivités Territoriales, article 2224-10 ;

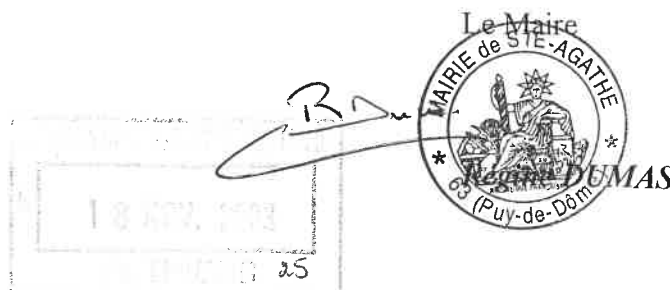
VU l'arrêté municipal du 25 septembre 2000, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au zonage d'assainissement ;


ENTENDU les conclusions du Commissaire-Enquêteur ;

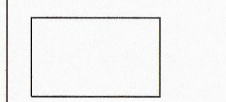

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1) **Décide d'approuver le zonage d'assainissement** tel qu'il est annexé à la présente délibération
- 2) **Précise que :**
  - la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans deux journaux ;
  - le zonage d'assainissement est tenu à la disposition du public :
    - à la Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels
- 3) **La présente délibération sera exécutoire :**
  - après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus ;
  - si dans le délai d'un mois le représentant de l'Etat n'a pas notifié de rectification.

Pour copie conforme.





-  Assainissement individuel
-  Assainissement collectif

Département du PUY-DE-DOME  
Commune de SAINT-AGATHE

*2036*

## ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

CARTE DE ZONAGE  
D'ASSAINISSEMENT

Echelle : 1/5000